



A TOUS LES PRESIDENTS, ADMINISTRATEURS ET SUPPLEANTS

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil d'Administration des 16 et 17 avril 2024

Emargement des Administrateurs

Administrateurs présents : 39 Administrateurs, Denise Debout (Commission de Contrôle)
Accueil de Rosette Avenel Suppléante Antilles Guyane, Geneviève Bratel suppléante Franche Comté,
Michel Klimzack Suppléant Rhône Alpes, André Jean Martin suppléant Rhône Alpes.
Excusés : Jean Claude Bertrand, Francis Courric, Alain Dolle, Pascale Thibaud, François Reisser.
Annick Guernet, Georges Longrais.

Après émargement des Administrateurs, François Xavier Lehmann ouvre la séance.

I - Adoption du compte rendu du Conseil d'Administration des 20 et 21 novembre 2023

Pas de remarques particulières : le CR est adopté à l'unanimité.

II – Allocution du Président National (François Xavier Lehmann) :

Nous sommes à la fin de la période des AD. Les comptes rendus que je reçois témoignent du dynamisme de nos groupes et des nombreuses activités qu'ils animent.

Plusieurs points sont à noter :

- la plupart insistent sur la poursuite de la régression des effectifs. Cependant, plusieurs indiquent que cette diminution est enrayée : de nouvelles activités leur permettent de recruter, ils se montrent plus volontaristes dans leur recherche de nouveaux adhérents, en particulier extérieurs. Une des clefs de notre avenir est bien la recherche d'adhérents extérieurs, qui peuvent apporter de nouvelles activités et de nouveaux bénévoles.
- La difficulté de trouver de nouveaux bénévoles pour remplacer les anciens est également récurrente. Ce n'est que par une démarche individuelle, murie longtemps à l'avance, que de nouvelles vocations peuvent être espérées.
- Un plus grand nombre de groupes présentent des résultats financiers positifs : en 2022, un tiers était positif. En 2023, plus de la moitié ont des résultats positifs. L'augmentation substantielle du montant de la cotisation n'a pas entraîné une accélération de l'érosion des effectifs mais certains adhérents ont mis fin à leur abonnement à La Vie de l'ANR. La reconnaissance d'intérêt général fait que l'adhésion pour les adhérents imposables est moins chère qu'avant cette reconnaissance. De plus, cette augmentation de la cotisation a, en partie, neutralisé les effets financiers de la décision de La Poste de ne pas verser la deuxième tranche de sa subvention de 2023.

Il est sans doute prématuré de tirer toutes les conclusions de l'année 2023 mais les résultats témoignent que l'ANR ne peut et ne doit compter que sur ses propres forces et sur ses efforts : recherche de subventions, recherche de nouveaux adhérents, recherche de nouveaux bénévoles

Une formation des délégués régionaux pour monter des dossiers de subvention des collectivités est prévue en deux sessions (7-16 mai et 22-24 mai). Les délégués régionaux démultiplieront cette formation auprès des présidents des groupes de leur région.

La formation des nouveaux présidents sera tournée sur les conclusions du groupe de travail pour l'aide à la définition des plans d'action des groupes.

Concernant les relations avec La Poste, 2 dossiers sont en cours :

- D'une part, La Poste a repris pour 2024 le versement de sa subvention : 290 000€ sont inscrits au budget de la DNAS à ce titre pour l'ANR et cela nous a été notifié. Le paiement de cette subvention est mensualisé. La répartition de cette aide entre les groupes et d'une fraction pour le Siège sera décidée pour juillet, comme auparavant.
- D'autre part, au sujet des avantages aux postiers retraités domiciliant leur pension sur leur compte à La Banque Postale, les négociations se sont tenues depuis décembre 2023 entre la direction de la banque de détail de LBP et l'ANR (Marie-Ange LOMBARD, Félix VÉZIER et François Xavier LEHMANN). Il nous a été demandé d'attendre le feu vert de LBP avant de les annoncer. Après accord des instances dirigeantes de LBP, des avantages bancaires sont proposés aux postiers retraités clients sur la messagerie de leur compte à partir du 16 avril 2024. Il faut noter que des avantages existent déjà pour les produits courrier et sont, bien entendu, maintenus.

Les avantages pour les postiers :

- * Une réduction de 10% sur les cotisations Formules de Compte
- * 0,2% de frais sur versement pour tout versement initial ou versement libre sur un contrat d'assurance vie, de retraite ou de capitalisation, Assurance Vie.
- * Une tarification préférentielle prêt personnel, et rachat de crédit

Dans de nombreux groupes, d'excellentes relations, parfois fructueuses, sont établies, de longue date, avec la Mutuelle Générale. Un article de la prochaine Voix de l'ANR présente ainsi le cas du groupe de la Moselle mais il y en a beaucoup d'autres. Je souhaite que ces relations se renforcent, d'autant que la Mutuelle Générale évolue.

Chacun a pu lire récemment dans Les Echos que la Mutuelle Générale et la CNP étaient entrées en négociations exclusives pour former ensemble un pôle complémentaire-santé, prévoyance, assurances. L'article précise que la CNP va reprendre en grande partie la complémentaire santé de la MG : ne restera à la MG actuelle que les retraités et les fonctionnaires des 2 opérateurs de La Poste et d'Orange. Cette nouvelle MG devrait fonctionner jusque vers 2050. Il devient encore plus intéressant pour l'ANR de nouer des liens avec la MG pour pouvoir approcher les retraités et les futurs retraités fonctionnaires des 2 opérateurs historiques grâce à des actions communes.

Il serait maladroit et inopportun d'émettre, au titre de l'ANR, un avis sur les négociations entre la MG et la CNP. D'une part, nous ne connaissons pas tous les tenants et aboutissants des négociations en cours, et d'autre part ce sont 2 entités qui n'ont pas à recevoir l'avis de quiconque pour se gérer

et préparer leur avenir. La MG informe actuellement ses dirigeants locaux et ses adhérents de ce projet.

De nombreux sujets sont à l'ordre du jour de notre conseil d'administration : évolution des effectifs, situation financière à la fin de l'exercice 2023, fonctionnement du système d'information et de la comptabilité après les difficultés dues à un virus de l'an passé, évolution de l'AMV, formation des délégués régionaux, des nouveaux présidents, des comptables, difficultés de certains groupes à trouver des responsables, défense des retraités, le tout dans l'esprit de préparer au mieux notre assemblée générale à PARIS des 28-29 mai prochains.

III - Compte Rendu Financier (Armelle Roy) :

L'année 2023 est terminée. Comme les années précédentes, des instructions nombreuses relatives à la subvention, aux voyages, au nouveau plan de comptes, à la clôture, des messages ponctuels dans MONANR ont permis d'avancer tous ensemble vers la clôture.

Cette année a été particulièrement difficile, à la suite de l'attaque du Cryptovirus, qui a endommagé nos bases MonANR et CIEL.

De ce fait, les bases MonANR et CIEL ont été remises à jour par toute les équipes des groupes : le fichier, la comptabilité et je remercie particulièrement les gestionnaires de fichier, les trésoriers et tous ceux qui ont permis la mise à niveau de toutes les bases. La base CIEL, n'étant plus mise à jour, elle a été remplacée par SAGE 50.

Un grand merci à Chantal VERDIER, mon bras droit qui s'occupe plus particulièrement des groupes. Elle est aidée dans sa tâche par Anne-Marie TORCOL et Jean-Paul CALLEJON que je remercie également. Cette mise à jour des bases a nécessité des énergies supplémentaires. Les groupes ont été soutenus par l'équipe. Enfin je n'oublierai notre Monsieur Informatique André FOULQUIER, sans lui rien n'aura été possible.

Chantal VERDIER Et André FOULQUIER ont assuré 1 session de formation en 2023 à Paris du 20 au 22 février (8 trésoriers ont été formés). Ces formations sont nécessaires pour accompagner les groupes et surtout les nouveaux trésoriers.

La formation et surtout une aide efficace ont été assurées par téléphone.

Des aides ponctuelles ont été apportées davantage encore cette année.

Des formations spécifiques MonANR étaient également envisagées. Elles sont couplées avec des formations comptables et sont toujours d'actualité. Certaines formations ont déjà eu lieu à Vannes les 26 et 27 mars. D'autres individuelles étaient prévues, mais vue l'indisponibilité de Chantal VERDIER elles ont été annulées. Mais patience, nous allons tout mettre en œuvre pour les reprogrammer dès que possible.

Une formation est déjà programmée les 11 et 12 juin à Toulouse.

L'équipe de soutien aux groupes est le trait d'union entre les groupes et le siège. L'équipe de contact-MONANR est toujours très sollicitée, surtout cette année. Merci à eux qui répondent présents en toute circonstance.

La comptabilité des groupes tenue sur Sage 50, vérifiée, a été intégrée dans QUADRATUS.

Comme vous le savez des rectifications ont été effectuées par le soutien aux groupes ou par les groupes eux-mêmes, elles concernaient principalement les immobilisations, la subvention et le reclassement de quelques écritures.

Les rectifications ont été effectuées après accord téléphonique avec les trésoriers et l'envoi d'un courriel.

Après contrôle des groupes par le siège, les observations générales sont les suivantes :

- Pertes importantes pour certains groupes,
- Remarques sur les comptes voyages (non-respect des procédures),
- Libellé des comptes incomplets voire absents (année voyage X, plutôt que 4670 000x),
- Fiches illisibles et incomplètes (nécessité d'utiliser la fiche fournie),
- Mouvements importants dans les comptes caisses, les justificatifs seront demandés pour la compta 2024.

Remarques : Les procédures ne sont pas toujours bien lues et appliquées.

La date d'envoi de la comptabilité au Siège n'est *toujours* pas respectée. *Cependant une nette amélioration est à noter depuis 2 ans.*

Certaines pièces ou états manquent à la réception. De ce fait, il faut réclamer les pièces manquantes auprès des groupes, il en manquait encore une dizaine cette année.

De nombreux groupes utilisent encore des imprimés périmés, merci d'utiliser ceux qui accompagnent la dernière ANR INFO de préparation à la clôture.

Détruisez les anciens imprimés.

Les groupes doivent TOUS suivre les consignes données par le Siège. L'application de ces consignes permet une harmonisation des comptabilités des groupes et une meilleure intégration dans Quadratus.

Ces recommandations seront reprises dans la note d'après clôture technique et les rectifications éventuelles seront faites sur l'exercice 2024.

La clôture technique sera effectuée par le Siège, comme d'habitude, après l'AG de Paris semaine 23 du 3 au 9 juin 2024.

Pour rappel toutes les modifications, les clôtures des comptes bancaires doivent transiter obligatoirement par le Siège.

Je vous rappelle que le 3^{ème} versement des cotisations est prévu pour le 15 mai prochain

Chantal VERDIER fera un message dans MonANR.

Un grand merci aux trésoriers, aux présidents et aux délégués régionaux, tout le monde s'est impliqué, et malgré tout la clôture s'est globalement bien déroulée.

Enfin, je n'oublierai pas le contrôleur aux comptes Denise DEBOUT et ses acolytes Annick GUERNET et Georges LONGRAIS ni le Cabinet COEXCO et Monsieur GRUEAU notre commissaire aux comptes.

L'examen détaillé de la gestion financière pour l'exercice 2023 devant être réalisé dans le cadre de l'Assemblée Générale de Paris, seuls les points importants sont exposés ici. Ces derniers sont sujets à modification.

Les méthodes retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées

Afin de prendre en compte les recommandations des audits, des changements de présentation sont intervenus sur 2023 :

- les fonds dédiés ont été repris pour être reclassés en réserves après validation par l'assemblée (impact résultat + 308 501 €). L'application du nouveau règlement 2018-06 ne permettait pas de maintenir ces fonds au passif des comptes et leur annulation ne pouvait passer que par le compte de résultat.
- La valorisation de la mise à disposition des locaux a été indiquée dans le tableau Evaluation des contributions volontaires et n'apparaissent plus en produits et en charges (impact de présentation 206 248 € sur 2023).
- La contribution de la DNAS de La Poste a été comptabilisée en contribution financière et non plus en subvention (impact de présentation 289 698 € sur 2023).

Siège national : 13 Rue des Immeubles Industriels 75011 PARIS

Tél : 01 43 79 37 18 Mail : anrsiege@orange.fr Site Internet : www.anrsiege.fr

N° SIRET 316 343 094 00017

RESULTAT GLOBAL DE L'ASSOCIATION :

Au 31 décembre 2023 le résultat de l'association s'établit à 286 805 € contre un déficit en 2022 de 153 423 €.

Le résultat excédentaire de l'année est dû à la rectification des fonds dédiés indiqués ci-dessus. Sans cette rectification le résultat aurait été un déficit de 21 926 €.

Ainsi malgré la hausse de la cotisation, la baisse de la contribution de la DNAS et des abonnements avec une reprise à la hausse des animations dans les groupes le résultat de l'année hors rectification n'est pas à l'équilibre. Il s'améliore toutefois par rapport à 2022.

De façon plus détaillée par composante du résultat :

COMPTABILITE DU SIEGE

Le résultat de l'exercice 2023 est positif et s'élève à 214 368€. L'année passée il était négatif et s'élevait à 104 394€. C'est à ce niveau que l'on retrouve la rectification des fonds dédiés.

Cette année, on constate une diminution globale des charges, environ 12 %. Les principaux postes impactés sont les suivants :

- Envoi presse : - 21 % de 102 463 € en 2022 à 80 634 € en 2023
- Publication et routage revue : - 16 % de 165 8701 € à 140 023 €
- Subvention aux groupes : de 388 349 € y compris 40 196 de frais de loyer (diminué des 29 633, frais bancaires) à 209 015 €, dont 20 098 € de frais de loyer. Diminution en corrélation de la baisse de la recette de la subvention.

Malgré tout certaines charges ont augmenté :

- Maintenance logiciel MonANR : + 155 % de 35 316 € à 90 266 €
- Maintenance CIEL : + 294 % de 2 627 € à 10 372 €
- Assemblée générale à CARRY LE ROUET : + 121 % de 59 349 € à 131 427 €

Les produits sont relativement stables 1 277 394 € en 2023 contre 1 245 197 en 2022, soit une augmentation d'environ 2.60 %.

Cette légère augmentation s'explique principalement par la hausse des cotisations (47 %). La cotisation est passée de 13 € à 23 € en 2023. Cependant on note une baisse des abonnements à la revue (-16%). L'augmentation de l'adhésion a généré une baisse des adhérents, et de la baisse de la subvention DNAS.

COMPTABILITÉ DES GROUPES

Le résultat de l'exercice 2023 est positif également pour les groupes. Il s'élève à 72 436 € contre un déficit de 49 028€ en 2022.

Les charges s'élèvent à 2 564 641€ pour 2 323 290€ en 2022 soit une augmentation de 10 %. Elles sont donc relativement stables.

Cette augmentation a été générée principalement par :

- Augmentation des frais AD des groupes de 13 %
- Augmentation des sorties et activités ce poste augmente de 22 %
- Diminution des frais bancaires de 100 %
- Augmentation des frais de déplacements qui passe de 42011€ à 73 992 € soit une augmentation de 76%.
- Diminution des frais de publication de 10 %

Les produits s'élèvent à 2 637 077 € contre 2 274 262 € soit une augmentation de 16 %

Cette augmentation est générée principalement par l'augmentation des postes suivants :

- Augmentation de la cotisation (part groupe) de 48 %, ce sont les 70 % conservés par les groupes, due à l'augmentation de la cotisation
- Augmentation des Activités de 25 %
- Augmentation des participations aux AD 22 %
- Diminution de la subvention, elle passe de 417 982€ à 209 015€, soit une diminution de 50 %

Les autres produits restent stables.

Un petit point sur la trésorerie :

Au 31/12/2023 :

Siège

Chèques à encaisser : 7 497

CCP : 37 193

Livret A : 18 572

Livret Association : 366 201 contre 504 061 en 2022

Caisse Siège : 13.00

Soit une trésorerie en diminution par rapport à celle de 2022, en effet, elle était globalement de 561 827€ contre 388961€ pour en 2023. Cette diminution est due principalement au montant de notre CSL. Il a diminué de 150 000 € pour financer les investissements et la maintenance de l'informatique (MonANR).

Groupes

Chèques Vacances Voyages : 8 955

CCP : 1 533 161

CCP Voyages : 373 127

Livret Association : 2 074 271

Caisse Groupes 7 740

Soit une trésorerie en diminution de 44 374€ due principalement à la diminution du CCP (109 084€), à une augmentation des CSL (63 286€) et des CCP VOYAGES (1 547€) dont les sommes sont à reverser au voyageur pour les voyages programmés.

Les résolutions suivantes feront l'objet d'un vote à notre prochaine AG :

- RESOLUTION N° 1: approbation des comptes 2023
- RESOLUTION N° 2 : affectation du résultat de 286 805 €
 - o En réserves pour projet immobilier 150 000 €
 - o En report à nouveau : 136 805 €

Le projet immobilier concerne les bureaux du siège actuellement en location et dont le décès du propriétaire pourrait entraîner la mise en vente. En cas de mise en vente l'ANR se positionnerait en qualité d'acheteur.

Monsieur Grueau intervient sur quelques points importants :

Il a remarqué des mouvements importants sur les comptes caisse.

Il va faire particulièrement attention sur les comptes voyages

Il a remarqué les frais importants d'informatiques suite au crypto virus et changement de logiciel de trésorerie.

Vérifier 100 groupes c'est un travail long et lourd.

IV – Ordre du jour de l'AG (François Xavier Lehmann) :

Pas de remarques l'ODJ est validé

V – Compte Rendu d'activités(marie Claude Vatterment) :

Ce CR avait été diffusé avec le dossier du CA, après quelques rectifications l'ODJ est validé.

VI - Intervention de Jean Cordoba pour la Commission 1

La commission 1 s'est réunie en visioconférence le vendredi 1 mars : à l'ordre du jour, le sujet principal : la mise à jour de l'ANR INFO 18-46. En effet cette ANRINFO datant de presque 6 ans mérite certainement une mise à jour et même une refonte totale compte-tenu du contexte actuel dans lequel nous évoluons.

Si par définition, le bénévole ne doit pas tirer aucun bénéfice financier de son activité de bénévole, il ne doit pas non plus subir de perte. Ainsi peut-il prétendre au remboursement des frais engagés lors de son activité au sein de l'Association.

Il incombe donc aux Associations de bien fixer les règles internes concernant les frais par une décision des instances élues, afin d'éviter tout malentendu ou dérapage. L'ANR, a pris ces dispositions, conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Siège, et les a notifiées aux groupes avec l'ANRINFO 18-46 du 27 novembre 2018.

Lors de la relecture de ce document certains points ont suscité des débats intenses, en particulier le remboursement des frais kilométriques (remboursement ou don).

Les membres de la commission n°1 ont débattu de l'organisation de l'Assemblée Générale de l'ANR suite à la perte de la subvention de La Poste.

En effet Les textes actuels qui régissent le fonctionnement de l'Association Nationale de Retraités prévoient qu'une Assemblée Générale ordinaire se réunit, au moins, une fois par an au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice (article 16 des statuts).

L'Assemblée Générale est dite allégée lorsqu'elle se réunit lors d'une année sans élections au Conseil d'Administration (à Paris => Hôtel IBIS Porte de Clichy). Elle se réunit en mode « normale » tous les deux ans en Province.

Vous n'êtes pas sans savoir que cet évènement incontournable et statutaire représente pour le budget du Siège une dépense significative (Coût de l'organisation de l'assemblée Générale (location de salle et de matériel, l'hébergement, la restauration, les pauses, remboursement des frais de déplacements des délégués, etc.).

Pour ce faire une partie de la Subvention de fonctionnement allouée par La Poste permet d'assurer cette dépense.

Dans le cadre de la recherche d'économies la commission n°1, par suite de la perte de la subvention dans le budget Siège, propose au Conseil d'administration de réfléchir sur la prise en charge par les Groupes d'une partie des coûts des délégués siégeant à l'Assemblée Générale. Une autre proposition consiste à faire toujours l'assemblée générale à Paris. En 2022, Marie-Claude VATTEMENT a réalisé une analyse des coûts d'organisation de l'Assemblée Générale à Paris et en province. Il s'avère d'après les résultats de cette étude rapide que la tenue tous les ans de l'Assemblée Générale à Paris n'est pas porteuse d'économie lorsque l'assemblée Générale est en « mode plénière » Enfin compte-tenu du vieillissement de l'hôtel IBIS de la Porte de Clichy il conviendrait de rechercher un nouveau lieu pour organiser l'Assemblée Générale.

D'autres points de la note méritent également une mise à jour et d'autres devront être incorporés dans le nouveau document.

Afin de proposer une nouvelle mouture d'ANRINFO, au Conseil d'administration de novembre, il convient que ce dernier prenne des décisions conformément à l'article 9 du règlement intérieur du

Siège qui stipule que le montant de la participation de l'Association aux frais engagés par les délégués et administrateurs est fixé par le Conseil d'administration.

De plus je propose que la nouvelle ANRINFO organise également la prise en charge des frais consécutifs à des réunions locales (Assemblées départementales, réunion régionale réunion interrégionale, ...).

- Participation des délégués aux frais de l'Assemblée Générale de l'ANR :

Comme indiqué dans le préambule la perte de la subvention de La Poste vient impacter fortement le budget alloué à l'organisation de l'Assemblée Générale (plénière ou allégée).

Les membres de la Commission n°1 pensent qu'une participation des Groupes aux frais de leurs délégués n'est pas irréalisable, comme cela se fait dans de nombreuses associations.

Pour une question d'équité cette participation pourrait prendre la forme d'un forfait sur le coût hébergement/restauration. Ce forfait pourrait être de 50% du coût du séjour lors de l'Assemblée Générale. Compte-tenu de nos historiques comptables cette participation pourrait s'élever à 150/200€ par groupe.

Quid du remboursement du repas le jour du déplacement à l'Assemblée Générale.

- Participation des Groupes aux frais relatifs aux formations :

Comme pour l'Assemblée Générales pour les actions de formation (MONANR, SAGE, etc...) il sera demandé aux groupes, qui sont demandeurs de ces actions de participer aux frais.

Même principes que pour l'Assemblée Générales (50% du forfait hébergement/restauration) ou prise en charge totale (hébergement/restauration, transport) par les Groupes seuls les intervenants du Siège seront indemnisés par le Siège.

Afin de limiter les coûts, et dans la mesure du possible ces formations pourront être organisées localement.

- Frais kilométriques

Les principaux points d'achoppement étant le taux des remboursements de frais, la différence entre la demande de remboursement et l'abandon, certains membres demandent à ce qu'il y ait 2 taux. Pour ce faire la Direction Régionale des Finances Publiques de l'IDF a été saisie afin d'avoir une information écrite sur deux points essentiels, à savoir :

l'évaluation des frais kilométriques engagés par les bénévoles doit-elle être faite obligatoirement sur les mêmes règles que les salariés, ou bien cette disposition est-elle facultative lorsque l'association a défini « la politique » de remboursement par une décision d'un organe de direction (Conseil d'Administration) comme c'est le cas pour l'ANR,

Peut-il y avoir, conjointement, un barème pour le remboursement (défini par l'association) et un barème pour l'abandon des frais ouvrant droit à la réduction d'impôt (barème applicable aux salariés).

Dans le cas où l'Association a défini « la politique » de remboursement par une décision d'un organe de direction, comme c'est notre cas nous avons décidé de proposer au Conseil d'Administration une augmentation de l'indemnité kilométrique à savoir :

pour les 500 premiers kilomètres 0,40€ au lieu de 0,35,

pour les kilomètres suivants 0,25€ au lieu de 0,20€.

Doit-on faire une exception pour les trajets à l'Assemblée Générale et pour l'administrateur représentant le CA dans les Assemblées départementales lorsqu'il participe à des Assemblées départementales successives sans retour au domicile, doit-on garder le palier des 500 premiers Kilomètres.

Lors des débats sur la participation des Groupes aux frais d'organisation de l'Assemblée Générale, des formations, etc., il a été posé la question de la part de cotisation que les Groupes doivent faire remonter au Siège. En effet certains administrateurs ont fait remarquer que s'il y a prise en charge d'une quote-part de frais il conviendrait, peut-être de revoir le pourcentage (30%).

A ce sujet il est rappelé que ce n'est pas 30% du montant de l'adhésion qui est conservé au Siège, mais seulement 15%. En effet 15% sont intégrés dans le montant de la subvention à répartir dans les Groupes.

Autres frais :

Tickets de métro : le ticket en carton va disparaître il convient de rechercher un autre mode de justificatif.

Hôtellerie : remboursement concernant la nuitée, le petit déjeuner et la taxe de séjour pour un montant maximum de 97€ TTC => inchangé

Restauration : le remboursement des repas du midi ou du soir pour un montant de 26 € TTC inchangé.

VII – Commission 3 (Marie Ange Lombard) :

Face à l'actualité où les retraités sont de plus en plus mis au ban, Marie-Ange Lombard explique que la **Motion de l'ANR** est construite pour **appuyer** les revendications de nos retraités auprès des élus. Elle a invité tous les membres du CA présents à faire leurs propositions de modifications sur la version initiale élaborée par la com3. La version modifiée ce jour par le CA sera présentée au vote à l'AG.

Ensuite la commission Défense a présenté ses travaux depuis le dernier CA. :

-Le dossier « Rencontres avec les élus » sera envoyé en juin avec la Motion votée à l'AG, cette date nous permet d'avoir un dossier plus en phase avec les mesures de l'année en cours.

Pour le bilan de ces rencontres : La Com3 n'a pas reçu de CR de RDV des présidents avec leurs élus. En revanche, le président de l'ANR a demandé des RDV aux présidents de tous les groupes politiques ainsi que des commissions des affaires sociales des 2 chambres. À ce jour Il n'a obtenu que quelques réponses aimables et peut-être un RDV. Le président du groupe 92 nous a fait remonter ses courriers et les réponses polies, mais négatives quant au RDV.

Jérôme Guedj, député et membre de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale a accepté un entretien Visio avec la Com3 sur la loi « bien vieillir » : chacun le sait les choses n'avancent pas et les financements ne sont pas à la hauteur. Le député souhaite que les acteurs du secteur s'impliquent davantage étant donné l'urgence de ce sujet.

Il est difficile de faire valoir nos préoccupations si nous ne sommes pas reçus. Il faut que nous soyons reconnus comme une force sérieuse et constructive.

Outre les travaux sur ce dossier et sur la rédaction initiale de la motion 2024 :

* Jean-Pierre Godier et Hervé Darricarrere rédigent tous les mois le FLASHINFO.

* L'ANR est représentée à la commission retraite de la CFR par Jean-Pierre Godier, Félix Vézier en est devenu le président

* La partie Défense sur le site internet du siège n'est pas encore à jour.

* La commission 3 a fourni 3 articles pour La Voix de l'ANR N°507 et 508.

* De nombreuses personnes s'adressent à l'ANR comme dernier recours pour faire valoir leurs droits à la retraite et ce de plus en plus depuis la réforme de 2023. En 2023 nous avons reçu 13 demandes et nous en sommes déjà à 15 en 2024. Nous accompagnons nos adhérents et nous invitons les non adhérents à rejoindre l'ANR, s'ils souhaitent un accompagnement.

Cet exercice est très intéressant et nous demande beaucoup d'énergie. Nous soulignons qu'il est tout à fait anormal qu'avec tous les moyens dont les caisses disposent, les personnes doivent encore se battre pour leurs dus.

X – Commission 6 (Rémi Servot)

Rémi Servot informe les membres du CA que désormais il diffuse systématiquement à tous les présidents, la lettre de la CFR, le Flash info, la lettre info est diffusée avec quelques jours de retard afin de privilégier les abonnés.

Il rencontre des difficultés d'envoi avec les boites mail laposte.net, SFR, Gmail.

Sur Facebook il y beaucoup de relais des communiqués de presse, il faudrait que ceux-ci soient plus positifs. Lorsque les groupes reçoivent des représentants de la presse régionale, il serait bien de rédiger l'article et de leur donner directement.

Revoir certains triptyques,

Les sites des groupes : il y en a un certain nombre à mettre à jour, de plus quelques groupes reprennent des informations venant du siège, ce serait plus simple de mettre un lien il n'y aurait pas d'erreur possible.

Les bulletins des groupes seront à dispositions sur le site national, ainsi vous pourrez les partager.

Il faudrait essayer de communiquer plus avec la presse, faire connaître l'AG nationale, les Assemblées Départementales, etc.

XI – Michèle Le Goff :

SPDA (Service Public Départemental de l'Autonomie) Michèle Le Goff prend la parole sur ce nouveau service mis en place pour simplifier la vie des personnes en situation de handicap et leurs aidants dans la mise en œuvre de leurs droits.

Le SPDA vise à mettre en cohérence les différents acteurs du médico-social et sanitaire pour apporter une réponse globale, garantir la continuité des parcours, faciliter l'accès aux offres qu'elles aient pour objet :

- l'adaptation de l'habitat
- les services de santé,
- l'accompagnement social.

Un cahier des charges national précisera un socle commun des missions et permettra de garantir l'équité territoriale d'accès aux droits et de traitement sur l'ensemble du territoire.

IL y aura quatre blocs d'actions obligatoires, le SPDA ne créera pas un nouveau dispositif mais facilitera la coordination des acteurs et structures existantes en un point unique.

Etat, collectivités, associations, ARS, caisses d'allocations familiales, conseils départementaux en assureront le pilotage.

L'ensemble de ces acteurs animeront une conférence territoriale de l'autonomie ou les CDCA devront trouver leur place et prouver qu'ils sont indispensables à la mise en œuvre du SPDA. Ils devront être la courroie de transmission entre les institutions et les usagers. (Voir présentation du SPDA en annexe)

André Foulquier nous fait part de quelques remarques lui-même étant impliqué dans le SPDA du 93.

XII – Groupe Alpes Provence (André Dugas)

André DUGAS nous fait une présentation de la structure mise en place entre les groupes 04 et 05. Il s'agissait d'un test de regroupement de 2 petits départements en nombre mais grands par la superficie avec seulement des villes moyennes et beaucoup de petites communes et villages dispersés en montagne. Cela fait presque un an que ce « département » fonctionne en associant les adhérents des deux groupes. IL fallait faire en sorte que les adhérents du groupe 04 ne sentent pas isolés, le siège étant dans le département voisin. L'ancienne présidente du 04 est vice-président de cette structure et son mari correspondant AMV. Pour l'instant tout se passe bien.

Mais ce n'est la solution à tous les problèmes qui se présentent dans les différents groupes ANR.

XIII AMV (René Huttin) :

René Huttin annonce la formation labélisée en Bretagne et Pays de Loire en juin.

Question : y-aura-t-il d'autres formations ? oui il suffit de demander et de trouver une salle de réunion.

Les votes pour l'AG sont partis hier lundi 15 avril, cette AG aura lieu le mardi 28 mai à 18H

Ayant des problèmes avec la CNP René Huttin envisageait un rapprochement avec une autre mutuelle, (MG, Tutélaire) mais pas d'accord il en cherche une autre.

Il faut savoir qu'à ce jour les dossiers pourraient être réglés en 1 mois si tous les documents à fournir sont envoyés sinon il faut rajouter une quinzaine de jours supplémentaires.

La gestion par la CEGEDIM plateforme de la CNP est déplorable.

XIV - QUESTIONS DIVERSES

Questions	Réponses
Les statistiques mensuelles ne sont toujours pas fournies ?	Nous ne savons pas faire, nous n'avons pas la matrice de base.
Pour les seniors en vacances dans les départements ultra marins qu'en est-il ?	Marie Claude Vattement a contacté l'ANCV et voici la réponse de l'ANCV « <i>Nous avons essayé de collecter des offres dans l'outre-mer pour la saison 2024 mais nous n'avons pas reçu de candidatures. Nous allons réitérer cette année et publier un lot pour les DROM en même temps que nous ferons notre sélection d'équipements pour les saisons 2025-2027. Je vous tiendrai informée des résultats.</i> »
André Foulquier demande pourquoi nous n'avons pas parlé des pensions de réversion suite à la publication du COR	ce n'est qu'un document de travail et nous ne pouvons annoncer des infos qui ne seraient peut-être pas appliquées
Quand est-ce que l'ANR change de Banque ?	Jusqu'à il y a peu il était difficile de changer de banque, nous avons toujours une subvention de la DNAS.

	En 2024 nous avons encore une subvention, cela ne nous empêche pas de contacter une autre banque tel le crédit mutuel qui a un service dédié aux associations
La Région Poitou Charente demande à ce les adhérents n'ayant pas réglé leur cotisation en fin de l'année n soient radiés, cela à un coût	Ce n'est pas encore à l'ordre du jour, vous pouvez réduire les coûts en supprimant l'envoi du magazine.

Marie Claude Vattement : donne les dates du prochain CA les 19 et 20.novembre 2024

Et demande que le Numéro de SIRET figure sur le papier de correspondance.

Jean Luc Ponchant donne des informations sur le CSEC d'Orange et nous fait part de la reconduction des aides pour les retraités en 2024, dont les chèques vacances, ouverture des plans le 18 avril 2024.

CONCLUSION

Notre Conseil d'administration a préparé la tenue de notre assemblée générale du 28 et 29 mai prochains à PARIS.

Il a été marqué par l'annonce en cours de réunion du décès de Jean-René THIBAUD, Président du groupe PARIS et ancien président de l'Amicale Vie. Nous avons marqué notre émotion par une minute de silence.

Pour 2024 (10 mois ou 12 ?), la DNAS verse mensuellement la subvention de La Poste dont le montant notifié est de 290 000€. Les modalités de versement aux groupes seront définies en juillet.

La Banque Postale a informé sur leur messagerie les postiers retraités domiciliant leur pension sur ses comptes des nouveaux avantages financiers dont ils peuvent bénéficier. Une ANR INFO est préparée.

Mais les difficultés de fonctionnement des comptes de l'ANR à La Banque Postale restent récurrentes. Un nouveau contact sera pris avec LBP pour trouver enfin une solution définitive.

La situation financière de notre association a été présentée par la trésorière.

La motion de défense des retraités, retravaillée par la commission 3, a été relue et améliorée par le conseil d'administration pour être présentée et votée à l'assemblée générale.

Le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale est accepté.

La question du financement des assemblées générales futures et de la formation en partie par les groupes a été posée. Les principes du paiement des indemnités kilométriques ont été rappelés.

Le responsable de la commission 6 « communication » a présenté l'évolution des moyens de communication de notre association qu'il prépare. Il suggère d'annoncer à la presse la tenue de notre future AG.

Michèle LE GOFF a présenté le projet de Service Public Départemental de l'Autonomie - SPDA. Elle a mis le doigt sur l'importance de l'implication de notre association dans ces instances mises en place par l'Etat.

L'ANR s'investit encore plus dans la CFR avec l'élection de Félix VEZIER comme président de sa commission Retraite.

André DUGAS, président du groupe Provence, a fait le point sur le rapprochement, avant fusion, des groupes 04 et 05.

René HUTTIN, président de l'Amicale Vie, a présenté la situation de l'AMV, l'évolution des relations avec la CNP, en particulier les problèmes de qualité de service.

**Bureau National : 7 mai, 4 juin,
Prochains CA : mardi 20 et mercredi 21 novembre 2024.
AG 2023 : 28 et 29 Mai 2024 à Paris**

La Secrétaire Générale



Marie Claude Vatterment

le Président National



François Xavier Lehmann